

CONSTRUIRE ET REUSSIR SON BUSINESS PLAN

Bulletin d'inscription formation

■ **Durée : 14 heures sur une période maximum de 6 mois (à compter du 1^{er} rendez-vous)**

7 heures de rendez-vous individuels en présentiel ou à distance et 7 heures d'accompagnement à distance avec CCI Business Builder (plateforme des chambres de commerce et d'industrie dédiée à la construction de projets d'entreprise et de business plan professionnel : <https://business-builder.cci.fr/>)

■ **Dates de formation** : Elles sont fixées en accord avec le Conseiller Création

■ **Lieu** : à distance et/ou en présentiel : CCI NICE COTE D'AZUR (CCINCA) –20 boulevard Carabacel – 06005 NICE.

Cocher les mentions utiles

■ **NOM PRENOM** : M. Mme

Demandeur d'emploi Salarié RSA Retraité Autre _____

Date et lieu de naissance (**obligatoire**) _____

■ **VOS COORDONNEES** :

Adresse _____

Code postal/Ville _____

Téléphone Fixe _____ Mobile _____

Adresse e-mail : _____

J'accepte de recevoir les informations relatives à mon inscription par e-mail.

■ **VOTRE PROJET** : Création Reprise **Préciser l'activité du projet ci-dessous (obligatoire)** :

J'ai bien pris en compte les prérequis nécessaires pour suivre l'accompagnement figurant dans le programme

■ **TARIF : 840 € TTC**

■ **MODALITES D'INSCRIPTION ET DE FINANCEMENT**

Le bulletin doit être complété pour toutes les demandes – (voir au dos les conditions de traitement et d'inscription)

A réception du bulletin d'inscription, un Conseiller Création prendra contact avec vous. Après un « rendez-vous Diagnostic » il vous sera proposé les modes de financement possibles :

- Financement individuel
- Financement via « Mon Compte Formation »
- Financement par l'employeur*
- Financement par un organisme tiers OPCO

*Nom/coordonnées employeur :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de la CCINCA et des Conditions Particulières d'inscription et de Vente « Construire et Réussir son Business Plan » jointes au présent bulletin et déclare les accepter expressément.

Souhaitant que l'accompagnement démarre avant la fin du délai de rétractation tel que prévu à l'article 4.1 des Conditions Particulières d'inscription et de Vente, je renonce expressément à celui-ci.

Je souhaite recevoir des informations relatives aux autres services de la CCINCA

A _____ le _____ Signature

Conditions Particulières d'Inscription et de Vente

CONSTRUIRE ET REUSSIR SON BUSINESS PLAN

1. Termes et interprétation

Le « prestataire » désigne la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'azur dument enregistré (n° 93 06 P 00 17 06 (Ci-après désigné la « CCINCA ») dont le siège est établi au 20 boulevard Carabacel, CS 11259, 06005 NICE CEDEX 1 (Etablissement Public d'Etat - N°SIREN : 180 600 017 / T : 04 93 13 75 73/ e-mail : creation@cote-azur.cci.fr) qui délivre la prestation d'accompagnement « CONSTRUIRE ET REUSSIR SON BUSINESS PLAN » (ci-après « l'accompagnement »).

Le « participant » désigne tout porteur d'un projet de création d'entreprise admis à s'inscrire à la prestation d'accompagnement « CONSTRUIRE ET REUSSIR SON BUSINESS PLAN ». Il peut s'agir d'un demandeur d'emploi, d'un salarié, d'une personne bénéficiant du RSA, d'un retraité, etc. sous réserve qu'il remplisse les prérequis détaillés dans le programme de l'accompagnement.

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Particulières d'Inscription et de Vente (ci-après les « Conditions Particulières ») décrivent et régissent les conditions dans lesquelles le demandeur souhaitant s'inscrire à l'accompagnement, dont le descriptif détaillé, la tarification ainsi que la durée est précisée dans le bulletin d'inscription et le programme de l'accompagnement, doit opérer. Elles contiennent les dispositions spécifiques à cette prestation et définissent en outre les droits et obligations du participant.

Les présentes Conditions Particulières d'Inscription et de Vente complètent les Conditions Générales de Vente de la CCINCA.

Toute commande de l'accompagnement auprès de la CCINCA implique l'acceptation sans réserve du participant des présentes Conditions Particulières ainsi que, nécessairement, des Conditions Générales de Vente de la CCINCA.

Les documents de référence qui régissent l'accompagnement « CONSTRUIRE ET REUSSIR SON BUSINESS PLAN » sont les suivants (du plus important au moins important) :

- Les présentes Conditions Particulières
- Les Conditions Générales de Vente de la CCINCA
- Le bulletin d'inscription
- Le programme de l'accompagnement.
- L'attestation sur l'honneur d'inscription

L'ensemble de ces documents sont notamment accessibles et téléchargeables en ligne sur le site internet de la CCINCA : <https://www.cote-azur.cci.fr>

En cas de contradiction avec tout document émis par le participant, notamment ses conditions générales d'achat, l'ensemble desdits documents priment.

3. Modalités d'inscription

Le demandeur transmet à la CCINCA son bulletin d'inscription dument rempli, daté et signé à l'adresse contact suivante : creation@cote-azur.cci.fr, par voie postale ou en le déposant directement à l'accueil de la CCINCA. Cette demande d'inscription ne vaut pas inscription définitive.

A réception dudit bulletin d'inscription, un conseiller de la CCINCA prend contact avec le demandeur pour un « Rendez-vous Diagnostic » afin d'étudier la pertinence de son entrée dans le dispositif d'accompagnement et ses conditions de mise en œuvre.

Si l'accompagnement est validé à l'issue de ce « Rendez-vous Diagnostic », le demandeur reçoit confirmation de son inscription et se voit proposer les modes de financement possibles (financement individuel, CPF, OPCO, employeur).

- ▶ **Modalités particulières en cas d'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF)** : le demandeur doit doubler son inscription, effectuée auprès de la CCINCA, par une inscription sur la plateforme « Mon Compte Formation » (<https://www.moncompteformation.gouv.fr>). A ce titre, le demandeur est invité à suivre attentivement les conditions et modalités d'inscription propres à ladite plateforme (notamment indiquées dans les « conditions générales d'utilisation » et « conditions particulières Titulaires »).

En outre, le demandeur doit remettre à la CCINCA une attestation sur l'honneur dument renseignée et signée pour attester de son inscription à une action de formation dispensée aux créateurs et repreneur d'entreprise. Le modèle d'attestation est disponible en ligne sur le site <https://www.cote-azur.cci.fr> ou peut être remis en version papier lors du « Rendez-vous Diagnostic ».

- ▶ **Modalité particulière en cas de financement employeur** : le demandeur doit joindre au moment de l'envoi de son bulletin d'inscription un accord de prise en charge de son employeur.

4. Délai de rétractation

4.1 Le participant peut se rétracter, en application de l'article L.6353-5 du Code du travail, par lettre recommandée avec avis de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la confirmation de l'inscription lors du « Rendez-vous Diagnostic » sauf service commencé avant la fin de ce délai et sous réserve que le participant ait préalablement renoncé à son droit de rétractation.

Le cas échéant, la CCINCA lui remboursera la prestation d'accompagnement réglée d'avance.

4.2 En cas d'inscription par le CPF, le participant dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours, dans le respect des modalités de mise en œuvre spécifiées dans les « conditions particulières Titulaires » de la plateforme « Mon compte formation ».

5. Conditions financières

5.1 Prix

Le prix est indiqué toutes taxes comprises dans le bulletin d'inscription et dans le programme de l'accompagnement. La CCINCA se réserve le droit de modifier le prix à tout moment.

5.2 Modalités de règlement

- ▶ **En cas de financement individuel** : la prestation d'accompagnement doit être réglée d'avance comptant à compter de la confirmation de l'inscription à l'issue du « Rendez-vous Diagnostic ».
- ▶ **En cas de financement par le Compte Personnel de Formation (CPF)** : la prestation d'accompagnement sera réglée suivant les modalités de la plateforme « Mon Compte Formation » (notamment indiquées dans les « conditions générales d'utilisation », « conditions particulières Titulaires » et « conditions particulières Organismes de formation »)
- ▶ **En cas de prise en charge de la prestation d'accompagnement par un organisme tiers (OPCO)** : l'accord de prise en charge doit parvenir à la CCINCA avant tout commencement d'exécution de la prestation. Si cet accord ne parvient pas à la CCINCA avant le début de la prestation d'accompagnement, le prix sera intégralement facturé au participant. En cas de prise en charge partielle, le reliquat est facturé audit participant. Dans le cas où un OPCO n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, ledit participant est redevable de l'intégralité.
- ▶ **En cas de financement par l'employeur** : la prestation d'accompagnement doit être réglée d'avance comptant à la date de confirmation de l'inscription.

5.3 Moyens de règlement

Le paiement de l'accompagnement se fait au moyen de l'un des modes de règlement suivant :

- Virement bancaire au profit de la CCINCA Service général selon les références bancaires suivantes : CCINCA - BNP Paribas - 30004-02816-00010140234-59 ;
- Chèque bancaire ou postal libellé au nom de la « CCINCA ».

6. Conditions d'annulation, report ou d'interruption

6.1 Annulation de l'accompagnement du fait de la CCINCA

En cas d'annulation ou de report de l'accompagnement (et s'il y a impossibilité de trouver une autre date convenant au participant) par la CCINCA, avant son début d'exécution, celle-ci s'engage à rembourser la totalité des sommes qu'elle aurait, le cas échéant, déjà reçues d'avance, sans aucune indemnité supplémentaire.

6.2 Annulation ou interruption de l'accompagnement du fait du participant

6.2.1 A l'expiration du délai de rétractation de dix (10) jours, en cas d'annulation de l'accompagnement par le participant, le montant de la prestation est dû en intégralité à la CCINCA.

6.2.2 Toute absence, défaut de présentation non justifié, etc, du participant après le démarrage de l'accompagnement tient lieu d'abandon par celui-ci. Dans cette hypothèse et sauf en cas de force majeure, l'accompagnement devra être intégralement réglé à la CCINCA.

6.3 En cas d'inscription par le CPF, les conditions d'annulation, report ou d'interruption prévues dans les « conditions générales d'utilisation » et « conditions particulières » de la plateforme « Mon Compte Formation » s'appliquent.

7. Obligations réciproques

La CCINCA s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le programme détaillé remis au participant et oralement exposées lors du « Rendez-vous Diagnostic ».

Le participant s'engage à respecter le programme établi conjointement avec le conseiller CCINCA et s'engage à participer à tous les rendez-vous préalablement fixés. En outre, il s'engage à réaliser le travail recommandé par le conseiller CCINCA.

Le participant s'engage à apporter, dans les délais convenus, l'ensemble des documents, données et renseignements indispensables à la bonne réalisation de la prestation d'accompagnement.

Le participant s'engage à respecter le règlement intérieur afférent à l'hygiène et à la sécurité qui est affiché dans les locaux de la CCINCA dans lesquels se dérouleront les rendez-vous.

8. Responsabilité

La mission du conseiller CCINCA consiste à accompagner le participant dans son projet et à délivrer une simple mission de conseil. L'exécution de la prestation d'accompagnement par la CCINCA constitue à ce titre une obligation de moyen et non de résultat.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de la CCINCA devait être établie et retenue à raison d'un préjudice subi par le participant et imputable exclusivement à la prestation d'accompagnement que le participant a suivie, celle-ci est limitée à un montant n'excédant pas le prix de ladite prestation.

9. Données personnelles

Les informations recueillies sur le bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement de données dont la finalité est de gérer l'inscription. La CCINCA (20 bd. Carabacel – CS 11259 – 06005 NICE CEDEX 1, représentée par son Président) est responsable de ce traitement. Les données concernant le participant sont conservées pendant 4 ans après la fin de l'accompagnement. En cas d'impayés dans les délais



requis, les données peuvent être transmises à toute personne chargée du recouvrement de la/les créance(s) de la CCINCA et seront conservées tant que la procédure contentieuse sera en cours et que les voies d'exécution ne seront pas épuisées. Toute communication des données aura pour objectif de satisfaire à des obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement et d'organisation du sort de vos données post-mortem. L'ensemble de ces droits peuvent être exercés auprès de la CCI Nice Côte d'Azur par e-mail : [allocci \[@ \] cote-azur.cci.fr](mailto:allocci[@]cote-azur.cci.fr) ou en contactant le DPO (DPO@cote-azur.cci.fr). Le participant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).